

Réunion du conseil municipal
du 19 juin 2025 à 19h

L'an deux-mille-vingt-cinq le 19 juin à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 13 juin 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : René Auclerc, Fabien Barillé, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas et Élisabeth Perronnet.

Absents excusés : Annabelle Auclerc, Franck Bouchacourt (procuration donnée à Rémy Fructus) et Marie-Isabelle Diaz,

Secrétaire de séance : Ghislain Butin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2025 :

Le compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2025 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Nouvelle convention d'adhésion au service urbanisme du PETR ;*
- *Extension réseau AEP - Chemin de Montreval - mise en place d'une offre de concours avec le syndicat des eaux ;*
- *Recensement de la population ;*
- *Protection sociale complémentaire : convention de participation pour la couverture du risque « Frais de santé » des agents à mettre en place au 1^{er} janvier 2026 ;*
- *Point rentrée scolaire de septembre 2025 ;*
- *Point agents communaux ;*
- *Point Marché ;*
- *Validation devis divers ;*
- *Comptes rendus divers ;*
- *Questions diverses.*

1. Nouvelle convention d'adhésion au service urbanisme du PETR

Le maire rappelle au conseil que notre commune adhère au service mutualisé d'instruction du droit des sols du PETR du Pays Charolais-Brionnais et bénéficie à ce titre de service (instruction des autorisations, conseil et expertise, mise à disposition d'un logiciel d'information géographique et d'un logiciel d'instruction...). Ce service a été créé en 2015. L'esprit de mutualisation a alors conduit à organiser le financement du service sur les fonds du PETR alimentés principalement par les cotisations des communautés de communes du territoire. Par contre, ce service mis à disposition des communes doit être financé par les collectivités qui en bénéficient directement, à savoir les communes adhérentes. Afin de régulariser cette situation, le comité syndical du 10 décembre 2024 a engagé un travail concerté avec les communes pour la mise en place d'une contribution financière. Ce travail est achevé et le comité syndical a pu valider le 17 avril 2025 les modalités de facturation de cette prestation de service ainsi que les nouvelles conventions concernant l'adhésion des communes à ce service.

Le principe acté de répartition des coûts du service urbanisme est le suivant :

- 1/3 du coût du service reste supporté par les communautés de communes dans le cadre des cotisations au PETR ;
- 2/3 du coût de service sera supporté par les communes dans le cadre d'une facturation mise en place au 1^{er} juillet 2025.

Les dossiers concernés par cette facturation sont les PC, les DP, les PA, les CU,,,,,

Pour 2025, le coût prévisionnel est estimé à 1 550 € et un règlement d'une avance en septembre (70%) de 1 085 €. Le solde sera calculé et facturé en janvier 2026 en tenant compte du nombre de dossiers réellement instruits au second semestre 2025 et du coût réel du service.

Le conseil municipal,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de prestation de service ADS correspondante avec le PETR du Pays Charolais-Brionnais, ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'instruction de ses actes d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2026.

2. Extension réseau AEP - Chemin de Montreval- mise en place d'une offre de concours avec le syndicat des eaux

Report au prochain conseil

3. Recensement de la population

Le maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Virginie Chatton a été nommée, par arrêté, coordinatrice communale qui sera chargée de la mise en œuvre de l'enquête de recensement, elle se chargera de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Il faudra recruter 2 agents recenseurs qui assureront la collecte du recensement auprès des habitants. Il est proposé de solliciter les 2 agents qui avaient fait le recensement en 2020.

4. Protection sociale complémentaire : convention de participation pour la couverture du risque « Frais de santé » des agents à mettre en place au 1^{er} janvier 2026

Le maire informe les conseillers qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, les communes doivent mettre en place une participation obligatoire pour la couverture santé. Il est rappelé que le 15 février 2024, la commune avait donné mandat au Centre de Gestion 71 (CDG) pour la mise en concurrence d'une convention de participation.

A l'issue de cette procédure de mise en concurrence le CDG a retenu la MNT Relyens.

En choisissant d'adhérer à la convention de participation en tant qu'employeur, on permet à nos agents de bénéficier des garanties négociées en adéquation avec la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) en cours et à la condition de mettre en place une participation financière. La convention est faite pour 5 ans, l'adhésion des agents est facultative, pas de limite d'âge, pas de questionnaire et tous les agents peuvent adhérer (titulaire, contractuel).

La participation est due seulement pour les agents qui adhèrent.

Pour mettre en place cette convention nous devons saisir le Comité Social Territorial du CDG 71 en précisant le montant mensuel que la commune souhaite mettre en place par agent et par mois avant de prendre la délibération.

Montant minimum par agent 15 €/mois.

Après discussion, la commune souhaite mettre en place la participation « Santé » à hauteur de 24 €/mois et par agent, soit 50% du régime de base.

5. Point rentrée scolaire 2025

- Départ des trois enseignantes impliquant une équipe nouvelle à la rentrée.
- Effectifs prévus : 52 élèves avec 6PS 7MS 11GS 5CP 8CE1 4CE2 6CM1 5CM2.
- Convention des activités sportives avec Laure Breymand : Elle est payée 30 €/heure, ce qui représente 3 000 €/an depuis plusieurs années. Elle prévoit une forte augmentation de son tarif, soit 45 €/heure comme pour toutes ses autres interventions. Aussi le conseil se questionne et envisage de modifier cette convention. L'accompagnement hebdomadaire durant toute l'année scolaire (1h/classe/semaine) des heures d'éducation physique et sportive sera abandonné au profit d'un éventuel projet, limité dans le temps (7 semaines, entre deux périodes de vacances par exemple) et ciblant une activité sportive spécifique. Ce projet serait à établir par l'équipe enseignante et à présenter à la municipalité.
- Vélobus : dix enfants étaient inscrits cette année. Cette faible participation peut s'expliquer à la fois par les lieux de résidence des élèves et par la répartition des effectifs (un plus grand nombre de petits, trop jeunes pour le vélobus). Quant aux accompagnateurs bénévoles, ils sont toujours aussi nombreux, merci à eux.

6. Point agents communaux

- Possible retour au 1^{er} octobre 2025 d'un agent en disponibilité mais celui-ci souhaite un temps partiel à 60%. Le conseil se questionne sur sa demande à temps partiel à 20 heures par semaine qui semble insuffisant pour les besoins du service.
- Le CDD ATSEM/aide à la cantine/ménage prendra fin au 31/12/2025.

7. Point Marché

Le maire fait un point sur le marché et propose de maintenir celui du 4 juillet.

8. Validation devis

- Le maire présente le devis pour l'acquisition de moustiquaires pour le commerce et le conseil municipal, après discussions, **DÉCIDE** de valider le devis de Dubost Duperron pour un montant de 348 € HT soit 417,60 € TTC.
- Le maire présente les devis pour l'acquisition d'armoires pour le secrétariat de mairie et le conseil municipal, après discussions, **DÉCIDE** de valider le devis de SEDI Equipement pour un montant de 969.00 € HT soit 1 230.43 € TTC.

9. Comptes rendus divers

Pas de comptes rendus divers

10. Questions diverses

- Présentation de la lettre de M. Auclair René qui propose de nous vendre la parcelle que l'on utilise pour le dépôt de nos déchets verts (Bois Gauthay) pour un montant de 5 000 €. Le conseil refuse son offre et le maire va lui demander de faire une nouvelle proposition.
- Rémy Fructus informe le conseil du changement des luminaires de l'éclairage public. Les anciens ont été mis de côté.
- Le maire informe le conseil que suite au dépôt du PC pour le préau (abri four) nous devons passer par un architecte. Une demande de devis est en cours.
- Présentation du devis pour le remplacement d'un moteur de volée et chaîne de tirage de l'église : il est décidé d'attendre car il n'y a pas d'urgence.
- L'audience de l'affaire Grapeloup passe au tribunal le 3 juillet 2025.
- Rémy Fructus propose de vendre le bois de chauffage de la parcelle située au Pont des Rigolles et dont la commune est propriétaire, ceci afin de la mettre en bon état et éviter des chutes d'arbres ou de branches lors d'intempéries. Une rencontre avec la DRI est prévue car une partie du bois appartient au département. Il faudra sans doute prévoir un bornage.

- Dates :

- Commission Bâtiments : Jeudi 26 juin à 18h30 pour faire le point sur les travaux à programmer (toilettes rez de chaussée école du bas, couloir de l'accès à la salle de réunion au-dessus de la mairie, espace évier pièce à côté du secrétariat mairie ...)

La séance est levée à 21h15